

## **NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

**Année scolaire 2024-2025**

*Vu le règlement intérieur de l'établissement,*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)*

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal : .....

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève : .....

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



LYCEE GABRIEL VOISIN

**INSCRIPTION au LP Gabriel VOISIN**Année scolaire  
2024-2025Document 1-A  
(à garder)**L'inscription officielle ne sera confirmée qu'après dépôt au lycée du dossier complet****Jeudi 27/06/2024 de 9h à 12h30 et de 13h à 18h****vendredi 28/06/2024 de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h****Lundi 01/07/2024 de 9h à 12h et de 13h à 17h****Mardi 02/07/2024 de 9h à 12h et de 13h à 17h****Documents explicatifs à garder**

Document 1-A	<b>Inscription au LP Gabriel VOISIN</b>
Document 1-B	<b>Informations diverses</b>
Document 2-A	<b>Informations régime</b>

Document 3-A	<b>Infirmier</b> : informations
Document 4	Liste des fournitures (donnée le jour de l'inscription), <b>Information allocation PFMP</b>
Document 6-A	

Documents à rendre pour constituer le dossier d'inscription		Pôles
<b>Obligatoire</b>	<b>Dossier d'inscription (Document 1-C)</b>	Secrétariat de direction
<b>Obligatoire</b>	<b>Copie de la carte d'identité obligatoire</b> (recto verso copiés sur la même face d'une feuille A4) ou <b>copie du passeport</b> ou <b>du titre de séjour</b>	
Si parents séparés	<b>Copie du jugement de divorce</b> (partie précisant la garde et le lieu de résidence de l'élève)	
<b>Elève de nationalité française de plus de 16 ans Obligatoire</b>	<b>L'attestation de recensement</b> ou le <b>certificat individuel de participation à la JDC</b> (ou une attestation d'exemption) obligatoire	
<b>Obligatoire</b>	<b>Inscription régime (Document 2-B) + R.I.B.</b> (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du RIB) <b>Information Bourse (Document 2-C)</b>	Intendance
<b>Elève demi-pensionnaire</b>	<b>Chèque de 60 €</b> à l'ordre de l'agent comptable du LP G. Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque en haut à gauche)	
<b>Obligatoire</b>	<b>Fiche d'urgence (Document 3-B)</b>	Infirmier
<b>Obligatoire</b>	Copie des <b>vaccinations</b> inscrites sur le carnet de santé (NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos des copies)	
<b>Elève à besoins éducatifs particuliers Obligatoire</b>	2 copies du <b>dernier bilan orthophonique ou neurologique ou médical...</b> (sous pli cacheté sauf accord de la famille) <b>Copie du denier GEVASCO</b> <b>Copie de la dernière notification MDPH</b>	Aménagements MDPH
Adhésion à la MDL	<b>Chèque de 12 €</b> à l'ordre de la Maison des Lycéens Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	MDL
Adhésion à l'AS	<b>Chèque de 20 €</b> à l'ordre de l'association sportive du lycée Voisin (NOM et Prénom de l'élève à écrire au dos du chèque)	AS
Elèves transportés (Train, bus ou cars)	<b>Train et Car : Inscription sur le site : « laregionvoustransporte.fr/scolaireain » du 2 mai au 19 juillet 2024. (pénalité de 30 euros après le 20 juillet)</b> <b>Le Dossier pour le bus est à retirer directement auprès de l'agence Rubis'Junior à Bourg en Bresse Tel : 04.74.45.05.06.</b>	Transport Vie scolaire
Equip. Pro Allocation de stage PFMP <b>Obligatoire</b>	<b>Chèques à prévoir pour Electude ou ENPC</b> <b>Allocation de stage PFMP (document 6-B)</b>	Equipement pro BDE

**RENTREE SEPTEMBRE 2024** : Lundi 2/09/2024 : 8h10 Accueil des internes. 8h45 rentrée des élèves de 3PM, 3PM NSA, CAP1ère année, Seconde Pro, BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années.Mardi 03/09/2024 : 8h00 rentrée des élèves de CAP 2ème année, Premières et Terminales.Mercredi 04/09/2024 : 8h00 rentrée des élèves de C1P et C1 CRM



LYCEE GABRIEL VOISIN

## INFORMATIONS DIVERSES

Année scolaire 2024-2025

Document 1-B  
(à garder)


Les informations suivantes vont vous aider à compléter votre dossier.  
Le jour de l'inscription, vous pourrez poser de plus amples questions en vous adressant aux personnels affectés aux différents pôles.

### CARTE PASS'REGION

**Avant de vous inscrire au lycée, il faut demander votre carte Pass'Région :**

- sur le site internet : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>

ou

- via l'application disponible sur  ou 

**Attention** : cette carte est nécessaire pour l'entrée et la sortie du lycée, l'accès au self, la récupération des manuels scolaires et de l'équipement professionnel.

Une photographie de l'élève, de type photographie d'identité, est obligatoire.

**Attention** : *Une photo non conforme est bloquante pour la création de la carte.*

Si l'élève est déjà détenteur d'une carte Pass'Région en 2023/2024, il doit la garder pour l'année suivante et nous le signaler le jour de l'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Pass'Région"**

### FOURNITURES SCOLAIRES

La liste vous sera donnée lors de l'inscription.

Elle est également téléchargeable sur notre site : <https://gabriel-voisin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>  
en cliquant sur 'Menu / Le lycée / documents à télécharger'.

→ **Chaîne d'inscription : "Accueil"**

### EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Les informations spécifiques à chaque section seront données pendant la chaîne d'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Équipement professionnel"**

### BOURSE NATIONALE

**La demande de bourse nationale s'effectue dans le collège d'origine.**

Pour toute autre situation ("passerelle", autre académie...), merci de vous manifester au service Intendance.

Pour un **élève demi-pensionnaire ou externe**, la bourse est reversée directement à la famille en fin de trimestre. Pour un **élève interne**, la bourse est utilisée pour financer les frais d'internat (l'excédent éventuel est versé à la famille, à la fin du trimestre).

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Intendance"**

Tournez SVP →

## CARTE TRANSPORT

Elève demi-pensionnaire ou externe résidant dans l'Ain

**Inscription à compléter sur le site de la Région avant le 20 juillet 2024**

Pour les élèves résidant dans la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, le dossier Rubis'Junior est payant (20€).  
Pour les élèves résidant dans l'Ain hors agglomération de Bourg en Bresse, le transport est gratuit sous condition (adresse du représentant légal obligatoirement).

Elève demi-pensionnaire ou externe résidant dans un autre département

Se renseigner auprès du conseil départemental concerné.

Elève interne

**Inscription à remplir directement sur le site de la Région avant le 20 juillet 2024**

Les frais de transports sont à la charge de la famille.  
Une Bourse de transport peut être attribuée. Un dossier vous sera transmis courant octobre-novembre 2024.

Cette bourse sera versée en fin d'année scolaire.

Site de la région pour l'inscription : [laregionvoustransporte.fr/scolaireain](http://laregionvoustransporte.fr/scolaireain)

- Transport par car ou train: réaliser une préinscription sur le site [www.transportscolaire.ain.fr](http://www.transportscolaire.ain.fr).
- Transport par bus de ville: réaliser une préinscription sur le site [www.rubisjunior.granbourg.fr](http://www.rubisjunior.granbourg.fr)

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Transport"**

## MAISON DES LYCEENS (MDL)

La MDL permet de **développer la vie sociale et culturelle des élèves adhérents** :

- aide financière aux actions pédagogiques;
- accès à l'espace lycéen (TV, musique), prêt de jeux (jeux de société, babyfoot, ballons);
- sorties et animations (cinéma, bowling...);

**La cotisation est de 12 €** (chèque à l'ordre de la Maison des Lycéens / NOM et Prénom de l'élève + Classe écrit au dos du chèque).

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Maison des Lycéens"**

## ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

L'association sportive permet aux élèves de **bénéficier d'activités sportives** (entraînements, rencontres sportives, sorties...) en plus des heures d'EPS prévues à l'emploi du temps.

**L'adhésion s'élève à 20 €** (chèque à l'ordre de l'AS du lycée Voisin / NOM et Prénom de l'élève + Classe écrit au dos du chèque).  
(Ce tarif est réservé à une inscription lors de la chaîne d'inscription. Elle est de 25 € sinon)

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Association sportive"**

## Pôle santé et Aménagements (Infirmières, ULIS, assistante sociale)

► Si votre enfant a des **problèmes de santé**, pensez à les **signaler** à l'**infirmière** dès l'inscription.

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Infirmierie"**

► Si votre enfant montre des **difficultés scolaires** de type **dyslexie, dysphasie..., troubles de l'attention...**, nécessitant des aménagements, merci de les signaler dès l'inscription.

**Apporter :**

- 2 copies du dernier bilan ortho., médical ... (obligatoire / sous pli cacheté sauf accord de la famille)
- 2 copies des aménagements mis en place dans l'établissement précédent (facultatif)
- 1 copie de la décision du Recteur quant aux aménagements au dernier examen

→ **Chaîne d'inscription : pôle "Aménagements"**

► Si votre enfant bénéficie d'une reconnaissance par la **MDPH** nécessitant des mesures d'accompagnement particulières : Ulis, AVS, attribution de matériels adaptés (ex : ordinateur), nous rédigerons un projet d'accueil lors de l'inscription.





LYCEE GABRIEL VOISIN

21 avenue de Jasseron  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél : 04 74 23 02 55  
Mail : ce.0011118k@ac-lyon.fr

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Présence de l'élève obligatoire

Année scolaire 2024-2025

Document 1-C  
(à rendre / Secrétariat)

**ATTENTION : Tout changement de situation ou de coordonnées en cours d'année devra impérativement être signalé au secrétariat du Proviseur.**

<i>Réservé à l'administration :</i>		Date d'entrée : ...../...../.....
<input type="checkbox"/> Scolaire	<input type="checkbox"/> Apprenti	N° National: .....
<input type="checkbox"/> Dossier passerelle	<input type="checkbox"/> UPE2A-NSA	

## IDENTITE DE L'ELEVE

NOM: ..... Prénoms: .....

Né(e) le : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

à Ville: ..... Département : ..... Pays: .....

Nationalité: ..... Sexe:  F  M

Tél. portable: |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| email : .....(Obligatoire)

## SCOLARITE DE L'ANNEE 2024-2025

<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> Prépa. Métiers	<input type="checkbox"/> CAP 1an	Spécialité : .....	<input type="checkbox"/> UPE2A-NSA
<input type="checkbox"/> CAP 2 ans	<input type="checkbox"/> 1ère année	<i>Voir tableau des formations ci-après:</i>	
<input type="checkbox"/> BAC Pro.	<input type="checkbox"/> 2ème année	Spécialité : .....	
	<input type="checkbox"/> 3ème année		
Régime: <input type="checkbox"/> Externe	<input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire	<input type="checkbox"/> Interne	MDPH oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/>

## HISTORIQUE DE LA SCOLARITE

Années scolaires	Nom des établissements (collège, lycée...) Villes	Classes
2023-2024		
2022-2023		

## DIPLÔMES ET ATTESTATIONS DEJA OBTENUS

Diplômes	Spécialités	Années d'obtention	Attestations	Années d'obtention
DNB			ASSR2	
CAP/BEP			PSC1	
BAC			SST	
Autre :			Autre :	

## RESPONSABLE LEGAL 1 = PAYE LES FRAIS DE SCOLARITE et DEMANDE LA BOURSE

Père  Mère  Autre: .....  Décédé(e)

NOM: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Code postal: |\_|\_|\_|\_|\_| Ville: .....

Courriel: .....	Tél. domicile:  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. Travail :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. Portable :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
--------------------	--

Nombre total d'enfants à charge |\_|\_|\_|\_|\_| dont |\_|\_|\_|\_|\_| scolarisé(s) en lycée / collège public(s).

*Voir tableau de codification ci-contre :*

Situation Emploi: |\_|\_|\_|\_|\_| Profession: ..... Codification |\_|\_|\_|\_|\_|

## RESPONSABLE LEGAL 2

Père  Mère  Autre: .....  Décédé(e)

NOM: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Code postal: |\_|\_|\_|\_|\_| Ville: .....

Courriel: .....	Tél. domicile:  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. Travail :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. portable :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
--------------------	--

*Voir tableau de codification ci-contre :*

Situation Emploi: |\_|\_|\_|\_|\_| Profession: ..... Codification |\_|\_|\_|\_|\_|

## AUTRE RESPONSABLE

Lien à préciser: .....

NOM: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Code postal: |\_|\_|\_|\_|\_| Ville: .....

Courriel: .....	Tél. domicile:  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. Travail :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _  Tél. Portable :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
--------------------	--

*Voir tableau de codification ci-contre :*

Situation Emploi: I \_\_\_ | Profession: ..... Codification I \_\_\_ |

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Lien à préciser : .....

NOM: .....

Prénom: .....

Tél. domicile: I \_ | \_ | \_ | \_ | II | \_ | II | \_ | II | \_ |

Tél. travail: I \_ | \_ | \_ | \_ | II | \_ | II | \_ | II | \_ |

Tél. Portable : I \_ | \_ | \_ | \_ | II | \_ | II | \_ | II | \_ |

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Parents:  Vie commune  séparés  Veuf(ve)  Autre: .....

L'élève habite:

chez ses 2 parents  chez sa mère uniquement  chez son père uniquement

en garde alternée: .....

à une adresse personnelle.....

Code postal: I \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | Ville: .....

### FORMATIONS

3<sup>me</sup> Préparation des Métiers

C.A.P. Production et Service en Restaurations

C.A.P. Réparation des Carrosseries

C.A.P. Maintenance des Véhicules Particuliers

C.A.P. Opérateur/Opératrice Logistique

C.A.P. en 1 an Conducteur Routier Marchandises

C.A.P. en 1 an Peintre en carrosserie

BAC PRO Construction des Carrosseries

BAC PRO Réparation des Carrosseries

BAC PRO Maintenance des Véhicules

BAC PRO Conduite Transport Routier de Marchandises

BAC PRO Hygiène Propreté Stérilisation

BAC PRO Gestion Administration - Transport- Logistique

### CODIFICATION DE LA SITUATION EMPLOI

1 : Occupe un emploi

2 : Au chômage

3 : Pré-retraite, retraite ou retiré des affaires

4 : Autre situation (personne sans activité professionnelle et « non retraitée», femme au foyer)

### CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

#### AGRICULTEURS

10 – Agriculteurs – Exploitants

#### ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

21 – Artisans

22 – Commerçants et assimilés

23 – Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

#### CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31 – Professions libérales

33 – Cadres de la fonction publique

34 – Professeurs – Professions scientifiques

35 – Professions de l'information des arts et des spectacles

37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

#### PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

42 – Professeurs des écoles Instituteurs et assimilés

43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 – Clergé, religieux

45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 – Techniciens

48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

#### EMPLOYES

52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 – Policiers et militaires

54 – Employés administratifs d'entreprises

55 – Employés de commerce

56 – Personnels des services directs aux particuliers

#### OUVRIERS

62 – Ouvriers qualifiés de type industriel

63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 – chauffeurs

65 – Ouvriers de la manutention du magasinage, du transport

67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 – Ouvriers agricoles

#### RETRAITES

71 – Retraités agriculteurs exploitants

72 – Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprises

74 – Anciens cadres

75 – Anciennes professions intermédiaires

77 – Anciens employés

78 – Anciens ouvriers

#### AUTRES INACTIFS

81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé

82 – Personne sans activité professionnelle

83 – Militaires du contingent

84 – Elèves Etudiants

85 – Personnes sans activités < 60 ans (sauf retraités)



## INFORMATIONS OFFICIELLES

Voir les explications dans le Document 1-B : "Informations diverses"

### **Règlement intérieur:**

Le règlement intérieur est disponible sur l'ENT ou sur simple demande. La famille et l'élève sont tenus d'en prendre connaissance.

### **Respect du droit à l'image:**

Le lycée peut être amené à photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités ou des sorties scolaires. Il s'engage à ne pas reproduire ou diffuser ces images dans un cadre susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des élèves.

### **Carte Pass'Région :** (*obligatoire pour entrer/sortir du lycée, la demi-pension, les tenues pro...*)

L'élève possède déjà une carte Pass'Région (année 2022-2023) : vous n'avez rien à faire.

ou

Nous faisons la demande d'une carte Pass'Région pour l'année 2023-2024 sur le site [jeunes.auvergnerhonealpes.fr](http://jeunes.auvergnerhonealpes.fr)

### **Bourse nationale :**

Nous avons fait une demande de bourse nationale.

Attention : Le responsable **demandant** la bourse est obligatoirement le responsable **financier** (légal 1).

### **Carte transport:**

Nous ne sommes pas concernés par les transports en commun.

ou

Pour obtenir la carte de transport pour l'année 2023-2024, nous avons réalisé la préinscription sur [www.transportscolaire.ain.fr](http://www.transportscolaire.ain.fr) ou [www.rubisjunior.granbourg.fr](http://www.rubisjunior.granbourg.fr)

## SIGNATURE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Date: |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Autre responsable

Elève



LYCEE GABRIEL VOISIN

## INFORMATIONS REGIME: externe, demi-pensionnaire ou interne

Année scolaire 2024-2025

Document 2-A  
(à garder)

Que l'élève soit externe, demi-pensionnaire ou interne, le document 2-B doit être rendu (complet + RIB).

### DEMI-PENSION

Chaque élève a la possibilité de déjeuner au self du lycée (repas amené de l'extérieur interdit).

**Pour devenir demi-pensionnaire, l'élève doit compléter le formulaire de demande d'inscription à la demi-pension (Document 2-B).**

- **Tarif** : Le prix d'un repas est de 3.60 € (prix indicatif).

*La carte Pass Région fait office de carte de self.*



- **Paiement** : Pour créditer la carte, **un chèque de 60 € à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Gabriel Voisin** est à joindre au dossier d'inscription (NOM + Prénom + Classe à écrire au dos du chèque en haut à gauche) **uniquement pour les demi-pensionnaires.**

**Pour les réinscriptions, possibilité de paiement en ligne à partir du 26 août 2024 et par CB à la borne de paiement à la rentrée scolaire.**

- **Recharge de la carte** : L'élève doit créditer sa carte tout au long de l'année.

Lors de son passage à la borne du self, l'élève est alerté par un signal sonore lorsqu'il ne lui reste plus que 3 repas sur sa carte.

### INTERNAT

L'élève habitant loin peut loger à l'internat. Il a la possibilité de rentrer le mercredi pour dormir une nuit chez lui (sans remise d'ordre).

**Pour bénéficier d'une place à l'internat, l'élève doit compléter le formulaire de demande d'inscription à l'internat (Document 2-B).**

- **Inscription** : L'inscription à l'internat comprend l'hébergement et les repas et engage l'élève pour toute la durée de l'année scolaire.

- **Paiement** : Il s'effectue chaque trimestre (novembre + février + mai).

Vous pouvez demander, par écrit, à régler le montant en deux ou trois mensualités.

**Tout trimestre commencé est dû.**

- **Tarif forfaitaire (tarif indicatif)** :

Septembre → Décembre 2024 : 629.00 €

Janvier → mars 2025 : 552.50 € (environ)

Avril → Juin 2025 : 289.00 € (environ)

- **Organisation matérielle** : Les chambres sont prévues pour 4 élèves maximum. La famille et l'élève s'engagent à accepter les règles d'HYGIENE et de DISCIPLINE indispensables pour la vie en collectivité (voir organisation et règlement intérieur de l'internat).

MATERIEL PRETE PAR LE LYCEE	MATERIEL A FOURNIR PAR LA FAMILLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 lit sommier</li> <li>- 1 armoire</li> <li>- 1 chevet</li> <li>- 1 table de travail + 1 chaise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 paire de draps ou 1 housse de couette + 1 oreiller et son enveloppe + 1 protège matelas (200 x 90 cm)</li> <li>- 1 ou 2 couvertures ou 1 couette</li> <li>- 2 cadenas et 3 cintres pour l'armoire personnelle</li> <li>- 1 nécessaire de toilette (brosse à dents, serviettes...)</li> <li>- 1 pyjama + 1 paire de pantoufles</li> </ul>

	-
--	---



LYCEE GABRIEL VOISIN

**INSCRIPTION REGIME:  
externe, demi-pensionnaire ou  
interne**

**Année scolaire 2024-2025**

**Document 2-B  
(à rendre / Intendance)**

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) .....

**responsable légal qui paie les frais de scolarité et qui est demandeur de la bourse nationale,**

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France

de l'élève (NOM – Prénom) .....

inscrit pour l'année 2024-2025 en classe de .....

**demande que mon enfant soit** (Merci de cocher la case qui convient et joindre un **RIB**) :

**externe** (votre enfant ne sera jamais autorisé à prendre un repas au lycée)

**demi-pensionnaire** (occasionnel ou régulier)

Joindre un chèque de **60,00 €** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Gabriel Voisin  
NOM + Prénom + Classe à écrire au dos du chèque en haut à gauche).

**Pour les réinscriptions, possibilité de payer en ligne et par CB à la borne de paiement**

**En l'absence de règlement, votre enfant ne pourra pas prendre son repas le jour de la rentrée.**  
En cas de changement d'établissement à la rentrée 2024, le chèque vous sera rendu ou le paiement remboursé (joindre un RIB).

**interne**

**Signature du responsable**

**Signature de l'élève**

Fait à .....

le .....

--

--

**Pour les demi-pensionnaires, agraffer le chèque**

(NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du chèque en haut à gauche)

Pour tous les élèves, **agrafer le RIB**

**Attention : ce RIB est obligatoirement celui du responsable financier et/ou du demandeur de la Bourse**

(NOM et Prénom de l'élève + Classe à écrire au dos du RIB en haut à gauche)



LYCEE GABRIEL VOISIN

# INFORMATIONS BOURSE: externe, demi-pensionnaire ou interne

Année scolaire 2024-2025

Document 2-C  
(à rendre)

## ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE (3PM, CAP et BAC PRO)

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**. Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales

**De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.** Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous**

### *Vous-même :*

Nom de famille (1) : .....

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1 (3) : ..... Prénom 2 : .....

Prénom 3 : .....

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_ Pays de naissance : .....

Département de naissance (4) : ..... Commune de naissance (4) : .....

### *Votre concubin(e) :*

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche*

Nom de famille (1) : ..... Civilité : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1 (3) : ..... Prénom 2 : .....

Prénom 3 : .....

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_ Pays de naissance : .....

Département de naissance (4) : ..... Commune de naissance (4) : .....

*Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire  
famille, par ex. nom d'époux/épouse

*(2) Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de

*(3) Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil  
compléter si vous êtes nés en France

*(4) Département (ex : 075) et commune de naissance* : à

**Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.**

Date : \_\_/\_\_/\_\_

Signature :



LYCEE GABRIEL VOISIN

## INFIRMERIE : INFORMATIONS

Document 3-A  
(à garder)

Les infirmières exercent leur profession dans le respect du secret professionnel. Elles accueillent les élèves, les écoutent, les soignent, leur donnent des conseils de santé, répondent à l'urgence. Elles assurent certains dépistages (vision,...) et des actions de prévention. Elles aident également à la scolarisation des élèves porteurs d'une maladie ou d'un handicap et favorisent leur intégration dans l'établissement.

**Si votre enfant est souffrant avant de se rendre au lycée,** merci de le garder chez vous afin d'éviter de revenir le chercher dans la journée.

**Les élèves ne sont pas autorisés à garder des médicaments sur eux. Ils doivent apporter ceux-ci à l'infirmier ainsi que la copie de l'ordonnance. Le traitement est à prendre à l'infirmier.**

**Les inaptitudes d'EPS et d'Ateliers** doivent être enregistrées **en vie scolaire.**

**Pour pouvoir travailler en atelier,** les élèves doivent obligatoirement être à jour de leurs vaccins D.T.P. (+ anti-hépatite B pour la section HPS). Les élèves mineurs doivent passer une **visite médicale** pour laquelle **le carnet de santé est indispensable.**

***Pour cette visite, votre enfant recevra une convocation, vous voudrez donc veiller à ce qu'il ait bien son carnet de santé avec lui le jour de la visite et qu'il soit à jour de ses vaccins (en cas de doute, merci de vérifiez avec votre médecin traitant).***

**En lycée professionnel,** les accidents, quelque soit leur degré de gravité, sont susceptibles d'être considérés comme des "accidents du travail".

**À la demande des familles,** peuvent être mis en place, (*partenariat entre la communauté éducative, le médecin traitant, les infirmières, l'élève et sa famille*) :

- un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les élèves souffrant de maladies chroniques nécessitant une prise en charge particulière au sein de l'établissement.
- un Accompagnement Personnalisé (AP) ou un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) pour les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie...).
- Un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour les élèves porteurs d'un handicap ou d'un trouble des apprentissages pris en compte par la MDPH.



LYCEE GABRIEL VOISIN

# FICHE D'URGENCE

Document 3-B  
(à rendre / Infirmerie)

**DOCUMENT NON CONFIDENTIEL** à remplir pour la durée de la scolarité au lycée.

À tout moment, si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention des infirmières de l'établissement.

NOM: ..... Prénom: .....

Date de naissance: ..... Nationalité: .....

N° Portable de l'élève: .....

Nom(s), prénoms et adresse des parents ou du représentant légal :

.....  
.....

► **En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone et nous signaler tout changement de numéro.

1. 📞 Domicile parents : .....

2. 📞 PÈRE: Portable : ..... Travail: ..... Domicile: .....

3. 📞 MÈRE: Portable : ..... Travail: ..... Domicile: .....

4. NOM et 📞 PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR RAPIDEMENT :

.....

5. 📞 NOM ET ADRESSE DU MÉDECIN TRAITANT :

.....

*En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins dans les plus brefs délais. Seules les équipes des secours d'urgence peuvent transporter les élèves et **le personnel de l'établissement n'est pas habilité à les accompagner**. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge des familles.*

► **En cas de problèmes de santé**, autorisez-vous votre enfant:

- à se rendre seul chez un spécialiste médical ou paramédical pour ses soins?  Oui  Non
- à être transporté aux urgences sans attendre l'arrivée du responsable légal ?  Oui  Non

**Merci de fournir une copie du carnet de vaccination.**

**Observations particulières** que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, troubles des apprentissages = «troubles dys »)

.....

### **Aménagements :**

- Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagement(s) les années précédentes ? Si oui le(s)quel(s) :

PAI  PPRE  PAP  PPS

- Souhaitez-vous que l'établissement mette en place :

Aménagements de scolarité pour raison de santé (PAI)  
 Aménagements pédagogiques de scolarité (PAP – PPS)

Date : .....

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :



LYCEE GABRIEL VOISIN

# NON AUTORISATION DE SORTIE LIBRE DU LYCEE

Année scolaire 2024-2025

**Document 5**  
(à rendre / Vie solaire)

*Obligatoire pour les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa. Pro. / Facultatif pour les lycéens et étudiants.*

**A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE LEGAL ET LE CPE**

Je soussigné(e) (NOM, Prénom).....

responsable légal

de l'élève (NOM – Prénom) .....

inscrit pour l'année 2024-2025\* en classe de .....3PM.....

**ne l'autorise pas à quitter librement le lycée en dehors de  
ses heures de cours**

mais suivant les conditions ci-dessous convenues avec le CPE :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Elève

CPE





LYCEE GABRIEL VOISIN

## INFORMATIONS : ALLOCATION DES PFMP

Année scolaire 2024-2025

Document 6-A  
(à garder)

Une allocation est versée aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel depuis la rentrée 2023.

Le lycéen doit fournir un certain nombre de pièces justificatives pour pouvoir bénéficier de l'allocation : Ces pièces justificatives concernent l'identité du bénéficiaire et les coordonnées bancaires transmises pour le versement de l'allocation.

Ci-dessous détail des pièces à fournir :

### ► Si le lycéen professionnel est mineur ou sous tutelle ou sous curatelle

C'est le représentant légal qui décide du compte bancaire sur lequel l'allocation est versée.

**La solution à privilégier est de favoriser l'affirmation de l'autonomie du lycéen, avec le versement de l'allocation sur son compte personnel. Une autorisation du représentant légal est alors à fournir.** À défaut, c'est le compte de ce dernier qui est choisi.


Deux cas de figure sont donc possibles :

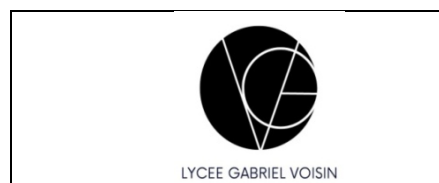
- le compte du lycéen professionnel est choisi : une autorisation du représentant légal doit être fournie ;
- le compte du représentant légal est choisi : une copie de la pièce d'identité du titulaire du compte doit être fournie.

### ► Tableau synthétique des cas généraux pour les copies de pièces à recueillir

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité du lycéen professionnel</li> <li>- RIB du compte bancaire</li> <li>- Autorisation du représentant légal</li> <li>- Document justifiant de la qualité du représentant légal : <b>photocopie</b> du livret de famille (page des parents + page de l'enfant) ou acte de naissance de l'enfant mineur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité du lycéen professionnel</li> <li>- RIB du compte bancaire</li> </ul>
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce d'identité du lycéen professionnel</li> <li>- Document justifiant de la qualité du représentant légal : photocopie du livret de famille (page des parents + page de l'enfant) ou acte de naissance</li> <li>- RIB du compte bancaire</li> <li>- Photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire : carte nationale d'identité, passeport, carte d'invalidé de guerre, civil... ; ou</li> <li>- À défaut, preuve testimoniale (deux témoins) ou quittance notariée.</li> </ul>	

**Attention** : si l'élève devient majeur au cours de l'année scolaire **ou** est déjà majeur, il faut **obligatoirement** donner **un RIB au nom de l'élève** sinon il ne pourra pas bénéficier de l'allocation de stage. Si l'élève n'a pas de compte bancaire personnel, il faudra en créer un et l'élève devra apporter son RIB à la rentrée scolaire au professeur principal.

 LYCEE GABRIEL VOISIN	<h1>ALLOCATION DES PFMP</h1>	<b>Année scolaire 2024-2025</b>
		<b>Document 6-B</b> <i>(à rendre)</i>



**Autorisation du représentant légal**  
**Année scolaire 2024-2025**

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la  
 valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Inscrit au **lycée Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse**

en classe de (niveau, diplôme, spécialité) \_\_\_\_\_

Autorise ce(tte) dernier(e) à **bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels** dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté **du 11 août 2023** déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

Le compte bancaire de \_\_\_\_\_ (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)

Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend \_\_\_\_\_ (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant [...] qu'«est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :*

*1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*

*2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;*

*3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui».*